



REGLEMENT

Article 1 : Le contexte

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui a lieu du 22 au 30 novembre 2025, SYCLUM organise un concours de dessin. Ce concours a pour thème dessine un Robot : Créa'bot : Libère ton imagination. Son objectif est de faire participer les enfants et de les sensibiliser réduction de déchets en général et plus précisément les déchets électriques et électroniques (DEEE).

Article 2 : Les participants

Le concours de dessin est ouvert à tous les élèves du cycle 2, 3 et 4 (Du CP à la 3ème). Un seul dessin par enfant/adolescent sera autorisé. La participation à ce concours est totalement gratuite. La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Article 3 : Format des œuvres et objet du concours

Les dessins doivent être réalisés au format A4 (portrait ou paysage). Toutes les techniques de dessin seront autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, collage...). Le dessin devra être celui d'un Robot original imaginé par l'enfant ou l'adolescent. Chaque dessin sera accompagné de la fiche d'identité dûment complétée qui présente ses fonctions et transmis préalablement par SYCLUM.

La ou les fonctions du robot doit porter sur l'un des 4 thèmes de la réduction des déchets proposer par la SERD.

- Déchets (éco-conception, suremballage, produits jetables...)
- Gaspillage alimentaire
- Compostage
- Réemploi, réparation, réutilisation

Ex : Mon robot est capable de réparer tous les objets électroniques de la maison ou mon robot est capable de créer des recettes originales à partir de restes du frigo.

Les parties du corps de mon robot doit être composées d'appareils électroniques, emballages, ou tout autre objets de récupération destinés à la poubelle ou à la déchèterie :

Ex : la tête de mon robot est fait à partir d'un emballage carton, son corps à partir d'un vieux grille pain, ses jambes avec des pieds de chaise.

Article 4 : Dépôt des dessins

Les dessins ainsi que les fiches d'identités devront impérativement être transmis par voie postale ou par mail à communication@syclum.fr ou 784 chemin de la déchèterie avant le mercredi 5 novembre minuit.

Article 5 : Jury et choix des Lauréats

Le jury sera composé de :

- Un technicien chargé du graphisme/communication/animation
- Un technicien chargé des projets réduction des déchets
- Un élu de SYCLUM

Seront désignés 3 lauréats, soit 1 lauréat par niveau (cycle 2, 3 ou 4), en fonction des critères suivants :

- Originalité : note de 0 à 5
- Qualité artistique : note de 0 à 5
- Pertinence par rapport au thème : note de 0 à 5

Le dessin ayant obtenu la meilleure note par catégorie sera déclaré gagnant. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le jury est souverain et aucune réclamation ne pourra être faite. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 6 : Prix et exposition des dessins

Les dessins de tous les participants seront exposés le dimanche 23 novembre à Saint-Chef à l'occasion du salon de la récup'. Chacun des lauréats sera averti par la collectivité. L'annonce des lauréats et la remise des prix aura lieu à l'occasion de fête de la Récup' le dimanche 23 novembre à Saint-Chef.

Article 7 : Propriété

Les dessins ne seront pas retournés aux participants et resteront la propriété de SYCLUM. Ils pourront faire l'objet d'une exposition en interne ou externe et être utilisés sur les supports de communication de la collectivité : site internet, réseaux sociaux...

Article 8 : Calendrier du concours

- Jeudi 2 octobre : Ouverture du concours
- Mercredi 5 novembre : Clôture du concours, réception des dessins et des fiches d'identité.
- Semaine du 10 novembre : Choix des dessins gagnants par le jury.
- Dimanche 23 novembre: Exposition et annonce des gagnants au salon de la Récup' à Saint-Chef.